

Rubrique d'urbanisme # 5

Volet concepts et enjeux urbain

Le patrimoine drummondvillois

La maison Mitchell:
bâtiment classé (1981)

Place Saint-Frédéric:
noyau historique exceptionnel



Église St. George, premier
bâtiment cité (1998)

La conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des préoccupations majeures de la Ville de Drummondville. La Ville estime que la conservation du patrimoine participe à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en s'intégrant comme un élément vivant dans la trame économique, sociale et culturelle du milieu dans lequel il se situe.

Le patrimoine peut être protégé par un statut légal, soit au pallier provincial ou municipal. En vertu de la Loi sur les biens culturels, ceux-ci peuvent être reconnus ou classés ou des arrondissement historiques et culturels peuvent être constitués. Au niveau municipal, les bâtiments et sites sont cités à titre de monuments historiques. Dans tous les cas, il suffit d'une reconnaissance et d'un statut de protection que l'on délivre.

En ce qui a trait au patrimoine bâti, c'est en 1998 que la Ville de Drummondville citait son premier monument historique, l'église St. George. Plus d'une douzaine de bâtiments ont jusqu'à ce jour, été protégés à titre de « monuments historiques » en vertu de la Loi sur les biens culturels, et quelque 20 immeubles sont inclus dans des sites du patrimoine.

À titre de bâtiments cités par la Ville de Drummondville, mentionnons entre autres: l'église St. George, la maison Montplaisir; l'édifice Saint-Paul, le cinéma Capitol, la gare et la maison Héon, l'usine Fortissimo, l'école Saint-Frédéric, la Banque de Montréal, le Pensionnat de Drummondville et le poste de transmission Marconi. L'ensemble des bâtiments entourant la Place réfèrent au site de la Place Saint-Frédéric ainsi qu'au site du Carré Celanese avec toutes les résidences et le Club de curling.

On peut ajouter à cette liste les deux monuments historiques classés par le Gouvernement du Québec, soit : Le Manoir Trent et la Maison Mitchell.

Le patrimoine est l'une de nos richesses culturelles significatives. Les interventions du gouvernement et de la Ville concourent également à la consolidation des zones urbaines existantes et à la revitalisation du centre-ville où le patrimoine bâti est en grande partie concentré. Elles contribuent, ce faisant, au développement durable de notre milieu urbain.

Soyons fiers des legs du passé qui contribuent à embellir notre ville, qui la structurent et la distinguent, et assurons leur pérennité parce que le patrimoine c'est, il faut le dire, la mémoire de la ville !